

Première publication

1. *Raison sociale (nom) et siège avant que la société ne soit soumise au droit étranger:*  
**Finis SA, Genève (Suisse)**
2. *Forme juridique avant que la société ne soit soumise au droit étranger:*  
Société anonyme
3. *Registre du commerce avant que la société ne soit soumise au droit étranger:*  
Genève (Suisse)
4. *Raison sociale (nom) et siège après soumission de la société au droit étranger:*  
**Finis SA, Seclin (France)**
5. *Forme juridique après soumission de la société au droit étranger:*  
Société anonyme
6. *Service d'enregistrement compétent après soumission de la société au droit étranger:*  
Registre du commerce de Lille (France)
7. *Décision d'assujettissement au droit étranger du:*  
20.07.2005
8. *Echéance de préavis des créances:* **27.09.2005**
9. *Adresse pour la déclaration des créances:*  
Finis SA, M. Cyril Abecassis, Rue Général-Dufour 15, c/Me René Merkt, avocat, 1204 Genève
10. *Indication: Les créanciers de la société émigrante peuvent produire leurs créances et exiger des sûretés conformément à l'art. 163b, al. 2, LDIP en relation avec l'art. 45 s. Lfus.*  
Etude de Me Laurent Brechtbühl, notaire  
1208 Genève

(00121777)